

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Investissements 2016 – Convention d'attribution d'un fonds de concours par l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Lors de sa séance du 28 septembre 2016, le conseil communautaire de l'Agglomération Côte Basque-Adour a approuvé l'attribution à chacune de ses communes membres, sur la base d'une enveloppe globale de 6 050 000 €, d'un fonds de concours visant à aider financièrement des opérations au titre des investissements 2016.

Dans ce cadre, le montant prévisionnel du fonds de concours accordé par l'Agglomération à la Ville de Bayonne s'élève à 1 800 000 €, sur un montant d'opérations évalué à 4 967 000 € et selon la répartition figurant ci-après :

OPERATIONS	Assiette subventionnable	Autres subventions perçues	Fonds de concours de l'Agglo	Reste à charge de la commune
Travaux écoles (école du Grand Bayonne, maternelle du Petit Bayonne)	631 000	96 500	214 100	320 400
Voirie (rue Saint-Frédéric, liaison cyclable Resplandy-Saint Pierre d'Irube-Ametzondo, piste cyclable av.Dr Léon Moynac)	596 000	29 200	283 400	283 400
Sports (complexe sportif Hauts de Sainte-Croix, aménagement City stade Habas)	1 150 000	145 950	500 000	504 050
Economie (espace de coworking La Cocotte)	50 000	15 000	17 500	17 500
Culture et tourisme (Office de tourisme, regroupement des salles de cinéma Atalante)	2 540 000	970 000	785 000	785 000
TOTAUX	4 967 000	1 256 650	1 800 000	1 910 350

La convention financière fixant les modalités d'attribution et de versement de cette aide est jointe en annexe.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Adopté à la majorité.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur Territorial
--